

Championnat de Méditerranée ILCA 2024



AVIS DE COURSE Interligue ILCA - Manche n°6 13 et 14 avril 2024 Cercle de Voile de Marseillan

Préambule

Prévention des violences et incivilités :

La FF Voile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs AFLI et le règlement des championnats régionaux AFLI.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT obligatoirement s'inscrire par internet en ligne au plus tard le 10 avril 2024 à l'adresse suivante : <http://francelaser.org/inscriptions/>
- 3.3 **Pour que l'inscription soit validée il faut impérativement se préinscrire sur le site de l'AFL et faire le règlement sur le site du club www.cvmarseillan.fr**
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile 2024 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical , et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité 2024
 - la carte EURILCA 2024 ou l'attestation de paiement AFLI en ligne (Helloasso)
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 35€ par bateau à payer en ligne sur le site www.cvmarseillan.fr jusqu'au 07 avril 2024 à minuit et 50€ par bateau pour les inscriptions faites à partir du 08 avril 2024.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : date, de 9h30 à 12h00
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2024 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
13/04/2024	14h30	ILCA 7, 6 et 4
14/04/2024	10h00	ILCA 7, 6 et 4

date : Dernier signal d'avertissement : 15h30.

6. JAUGE : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le samedi 13 avril 2024.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.
- 8.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

- 10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.
- 10.2 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima de l'Annexe A des RCV.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

- Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :
- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4, la première Master en ILCA 4

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

15. ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [*description identification*].

15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

15.4 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- **Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord**
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- **Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.**

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Cercle de Voile de Marseillan

Tel : 04 67 77 65 22

Mail : cvmarseillan@free.fr

Site web : www.cvmarseillan.fr